

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°121

PROJET DE LOI N°....-2024¹/ALT PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT SIGNE LE 26 SEPTEMBRE 2024 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN (PPCH)

¹ Insérer « -2024 » avant « /ALT »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition **et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024²** ;

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

² Insérer « et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 » après « transition »

Article 1 :

Est autorisée la ratification de l'Accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de protection du capital humain (PPCH).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance